



JB : 14 septembre 2020

PRIX DOMINIQUE CAUQUY

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE Règlement

Afin de perpétuer la mémoire de leur ami Dominique CAUQUY, photographe et cinéaste au talent reconnu, trop tôt disparu, les membres du Rotary-Club de Bourg-en-Bresse ont décidé de fonder un « **Prix Dominique CAUQUY** » destiné à récompenser et à faire connaître les jeunes photographes.

CONDITIONS de PARTICIPATION :

Ce concours annuel est ouvert aux photographes **amateurs** âgés de **moins de 30 ans** révolus, sur un thème choisi chaque année, et publié avant chaque édition. La participation est gratuite.

Les amateurs plus âgés pourront proposer leurs œuvres à l'exposition, dans les mêmes conditions que ci-dessous, mais elles ne pourront participer au concours.

Il n'est pas demandé de frais d'inscription.

Les clichés, au nombre maximum de **quatre par participant**, devront parvenir « à l'attention du Concours Dominique CAUQUY, Rotary-Club de Bourg-en-Bresse, Hôtel de France, place Bernard, 01000 BOURG-en-BRESSE », par courrier simple posté dûment affranchi, ou déposé, **avant le 30 avril de l'année en cours**. Le règlement du concours pourra être adressé sur demande à :

concoursphotodcauquy@gmail.com

Les clichés seront obligatoirement développés et adressés :

- **sur papier photographie brillant, (smooth gloss)**
- **au format 20 x 30 cm, (format 3/2)**
- **mise en page « paysage » ou « portrait »,**
- **non encadrés, non collés.**
- **Indiquer au dos de chaque photo : nom et prénom de l'auteur**
- **Une clef USB contenant les clichés proposés, au format JPEG, sera obligatoirement jointe.**

Les images adressées sur tout autre support ne seront pas retenues.

Les clichés adressés au jury du concours, et retenus, seront **exposés du lundi 3 au samedi 22 mai 2021 à l'Espace culturel Leclerc du Centre commercial Cap Emeraude** à Bourg-en-Bresse (France).

Le jury est souverain pour définir le choix des clichés exposés.

La première édition de ce concours devait avoir lieu en mai 2020. En raison de la CoViD-19 elle a été annulée. Les clichés déjà proposés pourront concourir lors de la seconde édition.

Thème choisi pour 2021 : La famille

DOSSIER OBLIGATOIRE à FOURNIR :

Les clichés soumis sans un dossier complet ne pourront participer au concours.

Le dossier comportera :

- **photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**
- **coordonnées de l'auteur : nom, prénom usuel, adresse postale, téléphone, adresse e-mail**

- constantes photographiques de chaque cliché : appareil photographique et optique utilisés, ouverture, vitesse, mode.
- Autorisation légale d'utilisation d'images de personnes, de lieux ou d'objets, selon modèles repris sur internet.

JURY et MODALITÉS du CONCOURS :

Les membres du Rotary Club de Bourg-en-Bresse extérieurs au jury, procéderont à la mise en place des clichés.

Le jury sera composé de Mme Isabelle CAUQUY et de cinq membres du Rotary club de Bourg-en-Bresse, dont le président en exercice, (dont la voix est prépondérante), et le président élu. Les membres du jury décideront d'un premier prix et d'un second prix. Le vote se fera à bulletin secret à deux tours, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Le premier prix recevra un chèque de **800 euros**, le second prix un chèque de **200 euros**.

Les lauréats seront avertis individuellement par courrier papier par le président du club. Le palmarès sera rendu public par la presse locale et éventuellement par la revue du Rotary international. Les photographies gagnantes seront libres de droit dans le cadre de la promotion de l'exposition ou de l'association organisatrice. Elles pourront être présentées sur le site internet du Rotary Club, à l'issue de l'exposition.

La remise officielle des prix se fera au cours du dîner mixte du troisième jeudi du mois de septembre suivant, auquel les lauréats, et leur conjoint (ou leurs parents en cas de mineurs), seront les invités du club.

DEVENIR des IMAGES :

L'utilisation des images gagnantes ne se fera que dans le cadre du concours et de sa promotion, pour présenter le palmarès, avec les noms et prénoms des auteurs, et sans modification.

Lorsqu'ils seront assez nombreux, les clichés proposés au concours, primés ou non primés, pourront être rassemblés sous forme de livre-album proposé en souscription. Le choix des clichés réunis en livre-album sera fait par les membres du jury du concours dont l'avis sera souverain. Le bénéfice de cette souscription sera utilisé pour doter les concours suivants. Sur cet ouvrage l'identité des auteurs, la date du concours concerné et les constantes photographiques seront obligatoirement indiquées.

Les tirages-papier proposés au concours resteront à la disposition de leur auteur qui pourra venir les récupérer au siège du Rotary où ils resteront à disposition pendant six mois après la date du concours en cause. Au-delà de cette limite ils seront propriété du Rotary de Bourg-en-Bresse, dans les limites des dispositions précédentes.

Ce concours respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication des résultats et la promotion du concours.

Le photographe déclare sur l'honneur qu'il détient toutes les autorisations nécessaires pour l'exploitation de l'image des personnes, des lieux, ou des biens présentés.

Ce concours ne s'apparente pas à un appel d'offres. Il ne comporte aucune obligation d'achat. Il n'exige aucun droit d'inscription.

IMPORTANT :

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, et quant à l'utilisation des clichés telle que précisée dans le présent règlement.

